

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 10 janvier 2008, se sont réunis à la Mairie de Combronde, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24  
Présents : 23  
Votants : 23

Etaient présents : LAUBIE D., BOURBONNAIS JC., GADET M., M ARNOULD M., LANORE R., AMBLARD J., TARDIF F., GIRARD A., MERLIN D., SECOND JF., HABRIAL JC., FAVODON B., PEYRIN G., JACQUART E., LAMAISON MH., LEVADOUX B., TALMONT JF., MANOUX A., CHANEBOUX D., TARDIF J.F., MOMPIED J.P., MOREL P.

Excusés : PEYNET L., SIMON M., MUSELIER JP.

Secrétaire de séance : M. TALMONT Jean François

- **Approbation du compte rendu du conseil communautaire en date du 13 décembre 2007**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Jean François TALMONT**
- **Signature du président par délégation :**  
Relais d'Assistantes Maternelles :  
CSPS / cabinet retenu : Cabinet Gayaud pour 600 €HT  
Mission Contrôle Technique / cabinet retenu : Veritas pour 1450 €HT
- **Jeunesse :** Relais d'Assistantes Maternelles

L'éducatrice de jeunes enfants a débuté les réunions de rencontre avec les assistantes maternelles et les parents.

**Demande de subvention DGE 2008 pour la création d'un relais d'assistantes maternelles à Combronde.**

Le président rappelle au conseil communautaire le projet de création d'un Relais d'Assistantes Maternelles à Combronde, 6 rue de la Poste. Ce projet s'inscrit dans les compétences de la CCCC, action sociale d'intérêt communautaire, § 6.2., et fait suite à une forte demande de la population concernée, familles et professionnels de la petite enfance.

Ce projet est estimé à 78.295,78 € HT pour la partie travaux et 7.829,58 € HT pour la partie maîtrise d'oeuvre. L'acquisition du local à la charge de la CCCC, non subventionnable par la DGE s'élève à 81.000 €HT.

Le plan de financement prévu est le suivant : (*hors acquisition du local*)

Coût HT de la réalisation :	86.125,36 €	
<b>Coût TTC de la réalisation :</b>	<b>103.006,00 €</b>	
<b>Sub DGE sollicitée :</b>	<b>25.838,00 €</b>	<b>30% du coût HT.</b>
<i>Autofinancement sur travaux :</i>	<i>77.168,00 €</i>	

Le conseil communautaire après avoir délibéré et conscient de l'importance de la création de cette structure accepte l'avant projet établi, ainsi que le plan de financement, et charge le président de solliciter une subvention de l'Etat, la Dotation Globale d'Equiperment 2008.



Un bilan du nombre d'heures sera effectué en fin d'année scolaire pour liquidation de la mise à disposition.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'accepter cette mise à disposition et charge le président de signer toute pièce relative au dossier et de procéder en fin de période au paiement dû à la commune de Davayat.

### **Budget Social : décision modificative n°2-2007, section de fonctionnement**

Le Président expose au conseil communautaire que l'estimatif budgétaire effectué en début d'exercice est dépassé compte tenu de la demande accrue d'interventions auprès des bénéficiaires et de par ce fait des dépenses de frais de personnel (cotisations aux organismes,...), aussi il convient de réguler la section de fonctionnement de la manière suivante :

Dépenses

Chapitre 012 : +2.057,10 €

Chapitre 011 : -2.057,10 €

Où cet exposé et après avoir délibéré le conseil communautaire entérine la décision modificative proposée.

Le conseil communautaire après lecture de la convention et après avoir délibéré,

### **Convention CRAM / CCCC pour le service d'aides à domicile.**

Le président donne lecture de la nouvelle convention proposée par les services de la CRAM par courrier en date du 26/12/07.

Cette nouvelle convention a pour objet de définir les droits et obligations respectives de la caisse et du service d'aides à domicile de la CCCC avec la mise en place des plans d'actions personnalisés PAP dont le dispositif est décrit par la circulaire CNAV n°2007/16 du 2 février 2007. Ce dispositif permet en outre de prendre en compte dans la prise en charge l'ensemble des prestations proposées par notre service et de faire bénéficier aux retraités du tiers payant.

La convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Le conseil communautaire après lecture de la convention et après avoir délibéré, entérine cette convention et charge le président de la signer.

### **Sortie exceptionnelle Bus des Montagnes 'Festival du Court Métrage'.**

Le président fait part du projet du conseil général de renouveler l'opération citée ci-dessus le 09/02/08.

Une participation de 3 € par personne sera demandée.

Le Conseil Général et la collectivité (communauté de communes) se partageront le déficit du transport sur la base de 50% chacun, comme les dessertes régulières.

Le Président demande aux délégués de bien vouloir délibérer, afin d'accepter les propositions du Conseil Général pour :

- la mise en place de ces sorties,
- la participation de 3 € par personne,
- la participation au déficit transport à hauteur de 50 %.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte cette proposition.

### **Budget AIZE : décision modificative n°1.**

Le président présente au conseil communautaire les écritures nécessaires aux opérations de gestion de stocks sur le budget de la zone de l'Aize. Il précise qu'il convient de réguler les crédits budgétaires de la manière suivante :

### Section d'investissement :

Dépenses	compte 1641	:	- 314.669,65 €
	Compte 3555	:	+ 314.669,65 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cette décision modificative budgétaire sur l'exercice 2007 du budget de l'Aize.

### Budget la Varenne : décision modificative n°1-2007.

Le président présente au conseil communautaire les écritures nécessaires aux opérations de gestion de stocks sur le budget de la zone de la Varenne. Il précise qu'il convient de réguler les crédits budgétaires de la manière suivante :

### Section de Fonctionnement :

Dépenses	compte 605	:	- 10.021,70 €
	compte 71355	:	+ 10.021,70 €

### Section d'investissement :

Dépenses	compte 3555	:	+ 217.346,15 €
Recettes	compte 1641	:	+ 217.346,15 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cette décision modificative budgétaire sur l'exercice 2007 du budget de la Varenne.

### Budget VARENNE : Requalification et extension de la zone d'activités de La Varenne (1<sup>ère</sup> Phase). Demandes de subventions.

Après avoir rappelé que le Conseil Communautaire avait décidé d'engager la requalification et l'extension de la Zone d'activités de La Varenne,

Après avoir rappelé l'état des demandes reçues par la Communauté de Communes au niveau des activités artisanales et industrielles,

Monsieur le Président présente le programme d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> Phase susceptible d'être réalisé à ce niveau sur les terrains actuellement maîtrisés par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles et le plan de financement prévisionnel correspondant :

<b>Montant HT</b>	<b>1 220 000 €</b>
o Subventions publiques :	
<i>Subvention DDR 2008 (30% du HT)</i>	366 000 €
<i>Conseil Régional</i>	230 000 €
<i>Conseil Général</i>	180 000 €
	-----
	776 000 €
o Emprunt complémentaire	444 000 €
	-----
<b>Total HT</b>	<b>1 220 000 €</b>

Monsieur le Président propose alors de solliciter, pour cette phase d'aménagement, des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat (DDR) et présente les dossiers de demandes de subventions établis à cet effet.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1/ Approuve le programme technique et le plan de financement de la 1<sup>ère</sup> phase de requalification et d'extension de la zone d'activités de La Varenne.

2/ Sollicite, pour cette 1<sup>ère</sup> phase, l'aide financière de l'Etat au titre du programme « DDR 2008 », du Conseil régional et du Conseil général et approuve les dossiers de demandes de subventions établis à cet effet.

3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossiers de demandes de subventions évoqués ci-dessus.

### **Convention foncière entre la CCCC et la société André Volaille**

Le président rappelle au conseil communautaire les négociations avec la société André Volaille pour l'échange de parcelles sur la zone de la Varenne, il rappelle les termes de la convention foncière, ainsi que l'objet :

- Les échanges fonciers entre les parties
- Les travaux neufs et d'entretien pris en charge par les parties

Cette convention a été signée le 16 janvier 2008, entre les deux parties.

Il convient d'autoriser le président à signer les actes notariés relatifs à l'application de cette dernière selon le détail ci-annexé dans la présente convention qui comporte 5 pages dont un plan détaillé.

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine l'application de cette convention, accepte de prendre à sa charge les frais de notaire, ainsi que ceux de bornage et géomètre, et charge le président de signer toute pièce relative au traitement du dossier.

### **Budget Général : Demande de subvention DGE 2008 pour l'étude de programme d'aménagement de bourg de la commune de DAVAYAT.**

Le président présente au conseil communautaire le projet d'étude de PAB de la commune de Davayat pour un montant de 5.000 € HT.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Coût HT de l'étude :	5.000 €	
<b>Coût TTC de l'étude :</b>	<b>5.980 €</b>	
<b>Sub DGE sollicitée :</b>	<b>3.000 €</b>	<b>60% du coût HT.</b>
<i>Autofinancement :</i>	<i>2.980 €</i>	

Le conseil communautaire après avoir délibéré et conscient de l'importance de la mise en valeur des bourgs et de leur aménagement accepte l'avant projet établi pour la commune de Davayat, et le plan de financement, et charge le président de solliciter une subvention de l'Etat, la Dotation Globale d'Equipement 2008.

### **Budget Général : Demande de subvention DGE 2008 pour l'étude de programme d'aménagement de bourg de la commune de ST HILAIRE LA CROIX.**

Le président présente au conseil communautaire le projet d'étude de PAB de la commune de St Hilaire la Croix pour un montant de 5.000 € HT.

Le plan de financement prévu est le suivant :

Coût HT de l'étude :	5.000 €	
<b>Coût TTC de l'étude :</b>	<b>5.980 €</b>	
<b>Sub DGE sollicitée :</b>	<b>3.000 €</b>	<b>60% du coût HT.</b>
<i>Autofinancement :</i>	<i>2.980 €</i>	

Le conseil communautaire après avoir délibéré et conscient de l'importance de la mise en valeur des bourgs et de leur aménagement accepte l'avant projet établi pour la commune de St Hilaire la Croix, et le plan de financement, et charge le président de solliciter une subvention de l'Etat, la Dotation Globale d'Equipement 2008.

**EHPAD** : le président explique qu'il n'y a pas d'élément nouveau à apporter au dossier, la CCCC est en attente de la production par l'architecte d'un projet modifié prenant en compte les impératifs financiers de la collectivité.

**EPF SMAF** : le conseil communautaire entérine l'adhésion de la commune de Bertignat.

**Présentation du Point Visio Public Auvergne** : à l'issue de la lecture du courrier du conseil régional d'Auvergne, le conseil communautaire décide de postuler pour que soit inscrit la commune de Combronde comme point visio.

**Demande de participation publicitaire de la CCCC à des festivités associatives** : la commission répond négativement à la demande du VTT Combronde.

Compte tenu de l'épuisement des questions à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Le président

Le secrétaire de séance

Les délégués